

millevaches

SEPTEMBRE
2018

JOURNAL DU **PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN**
PARC NATURAL REGIONAL DE MILLEVACHAS EN LIMOUSIN



**Mobilisation
pour aider
le pastoralisme**



**Du solaire
sur la Montagne
limousine**



**Pays,
paysage,
paysan**

Une autre vie s'invente ici
Una altra vita s'inventa aquí



Sommaire

S'informer

P. 3

Mobilisation pour
aider le pastoralisme

P. 4

Les aires de bivouac
prennent forme !

P. 4

De nouvelles espèces
de coléoptères

P. 5

Le Jour de la Nuit

P. 6

Éclaircir

Cuisine alternative :
un régal à la cantine !

P. 8

S'investir

124 communes membres...

P.9

Élevage et grands canidés :
le Parc aux côtés des éleveurs !

P.10

Approfondir

Du solaire sur la Montagne
limousine

P.14

Rencontrer

Pays, paysage, paysan

P.15

Découvrir

À l'école du Parc

Édito



Le Parc agit pour la transition énergétique sur l'ensemble de son territoire. En Corrèze, il est partenaire du contrat de transition écologique (CTE), outil co-construit entre l'État et le Département, visant à accompagner la mutation écologique, énergétique et économique du territoire autour de projets concrets. Parmi les premiers CTE mis en place en France, la Corrèze fait office de territoire expérimental. Le Département a signé la charte d'engagement lors du Forum national des CTE le 11 juillet dernier. C'est à cette occasion que j'ai pu accompagner le Président du Département, Pascal Coste et rencontrer des élus pour lesquels l'émergence de projets raisonnés et innovants nécessite un accompagnement performant des services de l'État et des opérateurs publics. En Creuse, le Parc participe aux réflexions pour la construction du Plan Particulier pour la Creuse, dont l'objectif est de faire de ce département un laboratoire d'expérimentation territoriale des politiques publiques qui aura vocation à bénéficier de l'attention de tous les pouvoirs publics. Pas de doute, les volontés sont communes : guider les porteurs de projet vers la réussite ! Et des projets expérimentaux, il y en a sur la Montagne limousine ! Dans ce numéro du journal du Parc, se côtoient des projets d'agriculture et production en circuits courts et le développement de coopérative citoyenne de production d'énergie verte et locale, l'implantation d'aires de bivouac, et la volonté de protéger le ciel nocturne du territoire ! Ce numéro de début d'automne fait le plein d'actions innovantes et porteuses d'avenir. Bonne lecture !



Philippe Connan
Président du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin
Président de l'association des Parcs du Massif Central (IPAMAC)



Photo : PNR



Millevaches, Journal du PNR de Millevaches en Limousin

Tél. : 05 55 96 97 00 - www.pnr-millevaches.fr
7 route d'Aubusson - 19290 Millevaches

Directeur de publication : Philippe Connan

Coordination : Marie Mazurier

Réalisation : Collectif Zélie (Emmanuelle Mayer & Emilie Lordemus),
en collaboration avec les techniciens du Parc naturel régional

Photo de couverture : Emmanuelle Mayer

Impression : Fabrègue, Saint-Yrieix-la-Perche

Tirage : 19 000 exemplaires, imprimés sur papier PEFC

Dépôt légal à parution - ISSN : 1774-6876



Photo : Emmanuelle Mayer

Mobilisation pour aider le pastoralisme

Début 2018, le Parc s'est démené pour faire reconnaître les spécificités de l'élevage sur notre territoire afin que soient maintenues des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) menacées. Récit d'une mobilisation.

Début 2018, panique dans plus de 500 fermes limousines : les pâturages couverts principalement par des buissons et des petits arbres, comme les landes à bruyères, ne sont plus admissibles aux aides agricoles européennes, et en particulier aux MAEC, suite à l'application d'un arrêté ministériel de juillet 2016. Une dérogation est permise pour les départements « reconnus comme ayant une pratique locale établie du pastoralisme », mais les départements limousins n'y figurent pas. « Face à l'urgence -certaines fermes sont en péril-, nous nous sommes mobilisés pour que Creuse, Corrèze et Haute-Vienne soient reconnues comme ayant une pratique locale établie du pastoralisme » témoigne Philippe Connan, président du PNR. Une mobilisation politique forte, qui vient compléter l'action des syndicats. La Corrèze est ainsi reconnue pour son pastoralisme. « Mais nous avons insisté sur l'unité de la Montagne limousine, en prouvant que cela n'avait pas de sens de prendre la Corrèze sans la Creuse et la Haute-Vienne » poursuit le président. Parallèlement, le Ministère a souhaité revoir les modalités d'un autre paramètre d'attribution des aides. Comme l'explique Vincent Lelaure, du PNR, « sur une prairie ou un pâturage permanent, la surface prise en compte pour les aides l'est après déduction d'éléments naturels diffus non admissibles, mais le ministère a proposé de durcir nettement le processus. Sauf que sur notre territoire fragile, ces aides sont indispensables pour préserver l'élevage, les paysages, l'économie ! » L'équipe du Parc a donc réalisé un dossier technique à destination du Ministère prouvant la pratique locale établie du pastoralisme tout en présentant une typologie des surfaces pastorales utilisées afin de permettre leur prise en compte adaptée par la Politique agricole commune (Pac). « Aujourd'hui un nouvel élan pastoral se met en place avec la création de groupements pastoraux, cet élan est précieux pour la préservation des landes sèches et humides, terres précieuses pour la production d'agneau et de broutard », souligne Vincent. Finalement les 3 départements ont été reconnus et le Ministère a maintenu le mode de calcul utilisé pour déterminer la surface admissible de chaque parcelle ; les modalités d'applications des contrôles seront néanmoins renforcées dès 2018. La situation apparaît donc préservée jusqu'à la fin de la Pac actuelle en 2020.

Parallèlement à ce combat pour maintenir les MAEC sur les surfaces pastorales, depuis 2015, le Parc demande une MAEC spéciale, appelée « système herbager et pastoral ». Il s'agit de soutenir les fermes qui s'engagent sur 5 ans à maintenir et préserver l'équilibre agro-écologique des prairies permanentes à flore diversifiée et des surfaces pastorales. Testée à titre expérimental cette année, cette nouvelle mesure soutient 6 agriculteurs (sur 532 ha), à raison de 58,29 €/ha/an. L'objectif : décliner cette mesure pour les groupements pastoraux dès la campagne 2019.



Photo : Conservatoire Littoral

De villages en sonnailles

Dans son programme d'animations de l'été, le Parc a proposé avec le Conservatoire d'espaces naturels un cycle de 7 balades pastorales : « De villages en sonnailles ». Landes et tourbières de la Mazure, du Longeyroux, des Moulins de Chamboux ou encore des Salles ont ainsi été découvertes ou redécouvertes sous l'angle de l'élevage extensif. Un franc succès !



Photo : PNR

RANDONNÉE

Les aires de bivouac prennent forme !

Pour proposer une offre d'hébergement originale aux randonneurs, le PNR de Millevaches en Limousin s'est associé à l'IPAMAC (association des Parcs naturels du Massif central) et au Centre international d'art et du paysage de l'île de Vassivière pour lancer, en 2017, une expérimentation visant à élaborer un concept d'aires de bivouac écologiques. Fin 2017, 2 équipes d'architectes et d'artistes ont été sélectionnées pour réaliser une esquisse d'aire de bivouac : Peaks & Simon Boudvin (Paris) et Usus & Zébra 3 (Bordeaux). En avril 2018, les 2 collectifs ont présenté le fruit de la phase « esquisse » de l'étude à Vassivière devant plus de 70 personnes. Peaks a été déclaré lauréat, le jury ayant apprécié la simplicité, la légèreté et « l'expérience du bivouac » proposée. Les 2 collectifs ont poursuivi leur travail vers la définition d'un avant-projet sommaire, étape qui permet de déterminer les valeurs des paramètres de dimension du projet, de façon à estimer son coût et à fournir aux potentiels maîtres d'ouvrage une proposition technique des principes architecturaux retenus. Les projets dévoilés cet été, propriété d'IPAMAC, sont désormais à la disposition des futurs maîtres d'ouvrage intéressés par le concept. Parallèlement, le PNR et ses partenaires travaillent toujours sur la définition d'un premier itinéraire 100% bivouac dans le Parc pour qu'il voie le jour dès 2019.



Gilles Despeyroux, 05 55 96 97 03
g.despeyroux@pnr-millevaches.fr

Millevaches autrement

Une journée d'animation autour des handicaps a été organisée en juin dernier à Millevaches. Le matin, la vingtaine de participants, membres des associations H*Cap Nature 87 et Entre rives et côteaues, ont cheminé le long du sentier du Puy des Pougès à l'aide de joëlettes, qui permettent à des personnes à mobilité réduite de randonner sur tous les terrains. L'après-midi, le groupe a poursuivi sa découverte du village au cours d'une balade ponctuée d'ateliers. Les participants ont ainsi été invités à reconnaître par l'ouïe, le toucher ou l'odorat des feuilles d'arbres, graines de sarrasin, ardoise de Travassac, copeaux de bois, bloc de granit... L'occasion de sensibiliser aux matériaux et savoir-faire traditionnels !

BIODIVERSITÉ



Photo : PNR

Un partenariat pour le jardin

Le Parc et le foyer Les Tamaris MAS-FO-FAM de la Fondation Jacques Chirac ont mis en place un partenariat permettant la mise en œuvre d'un programme annuel d'activité ayant pour objectif partagé la création de lien, la mixité et l'insertion sociale. Les résidents du foyer sont ainsi chargés de l'aménagement et de l'entretien courant du jardin pédagogique de la Maison du Parc : préparation du sol, plantations, création des espaces, construction de nichoir et hôtel à insectes... Régulièrement actifs sur le terrain, ils participent donc à la vie du site.

De nouvelles espèces de coléoptères

Les écosystèmes forestiers matures sont particulièrement riches en espèces. C'est pourquoi le Parc a demandé à la Société entomologique du Limousin d'effectuer des prospections pour inventorier les coléoptères saproxyliques sur certains sites forestiers. Il s'agit de toutes les espèces de coléoptères liées au bois mort au sens large : elles peuvent être xylophages (liés au bois mort non dégradé), saproxylophages (liées au bois mort préalablement dégradé par d'autres organismes), mycétophages (consommatrices de champignons) ou prédatrices des espèces des groupes précédents. L'étude des coléoptères saproxyliques permet d'apprécier la qualité écologique des boisements car certaines espèces, parmi les plus exigeantes, ont besoin de bois morts de gros volume, de cavités, bref de vieilles forêts ! 7 sites ont fait l'objet de visites : Bois Peyre et les Grands Bois (23) ; Bois de la Molestie, de Tempétier, Vallée de la Luzège et de la Corrèze (19) et Vallée de la Combade et forêt de Châteauneuf (87). Au début de l'étude, 229 espèces de coléoptères saproxyliques étaient connues sur le territoire du Parc, après 2 étés de prospection ce nombre a été porté à 330 ! La Luzège sort du lot avec 31 espèces bioindicateurs malgré un faible effort de prospection.

La SEL Société Entomologique du Limousin www.selweb.fr



Cathy Mignon-Linet, 05 55 96 97 06
c.mignon-linet@pnr-millevaches.fr



Photo : Patrick Le Bot



Photos : Felleth Patrimoine Environnement

La 4^{ème} édition de la Fête de l'écotourisme dans les Stations Vertes et les Villes-portes du Parc s'est déroulée du 1^{er} mai au 3 juin. Le programme d'une cinquantaine d'animations a globalement bien rencontré son public en dépit d'une météo capricieuse. Le bilan complet, en cours de réalisation, permettra de concocter, dès l'automne, une édition 2019 encore plus attractive.

CIEL ÉTOILÉ

Le Jour de la Nuit

Le 13 octobre 2018, c'est le Jour de la Nuit, à la Maison du Parc à partir de 16h30. Organisée à l'échelle nationale, cette opération vise à sensibiliser à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. Comme d'autres territoires, le Parc participe en organisant des animations, balades nocturnes, observations des étoiles, extinctions de lumières... Car c'est bien de cela qu'il s'agit : retrouver la nuit noire pour préserver les animaux nocturnes et rendre visibles les étoiles. C'est pourquoi, dans le cadre de son Plan Climat Énergie, le PNR accompagne les collectivités afin qu'elles améliorent le type et les conditions d'éclairage public. Le Parc relaie également le concours « Villes et villages étoilés » de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN). Cette année, ce label national variant de 1 à 5 étoiles, valable 4 ans, a été décerné à 11 communes du territoire. Le 12 juillet dernier, l'ANPCEN a ainsi remis le label « Villes et villages étoilés » à Millevaches, Peyrelevalde, Sornac, Saint-Yreix-le-Déjalat, Lacelle, La Croisille-sur-Briance, Saint-Agnant-près-Crocq, Saint-Georges-Nigremont, Croze, Crocq et Felletin !



Violette Janet-Wioland, 05 55 96 97 23
v.janet-wioland@pnr-millevaches.fr

MILLEVACHES ● 5 ● S'INFORMER

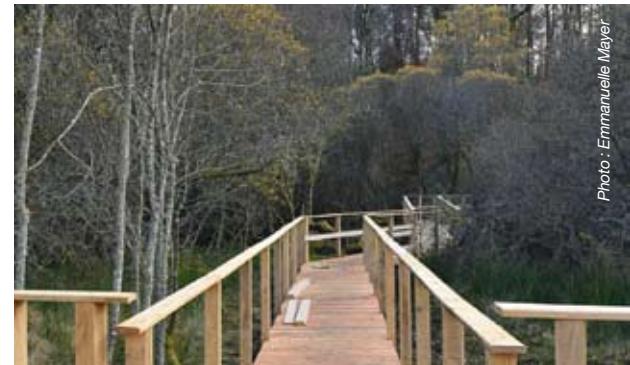


Photo : Emmanuelle Meyer

Appel à redynamiser les bourgs !

Quelles perspectives pour le bâti vacant au regard de l'accueil de nouveaux habitants ? Comment organiser l'espace public pour faciliter les rencontres ? Comment le village s'intègre-t-il au paysage et quels liens avec les alentours (vues, promenades...) ? Autant de questions que peuvent se poser les habitants et les élus pour élaborer collectivement un projet pour leur village. Le Parc accompagne les communes qui souhaitent initier ce type de démarche en faisant appel à des professionnels de l'urbanisme et du paysage à travers l'opération « Habiter mieux les bourgs », financée par la Région Nouvelle-Aquitaine.



Anais Belloc, 05 55 96 97 09
a.belloc@pnr-millevaches.fr



CIRCUITS COURTS

Cuisine alternative : un régal à la cantine !

Le 6 juin dernier s'est tenue à Peyrelevade une formation aux méthodes de cuisine alternatives pour les cuisiniers de la restauration collective. Reportage sur cette journée créative organisée dans le cadre du programme REGAL (Retrouvons Ensemble le Goût des Aliments Locaux).



Vincent Lelaure, 05 55 96 97 25
v.lelaure@pnr-millevaches.fr

Un brouhaha chaleureux émane de la cuisine de la salle des banquets en cette matinée du 6 juin. Pierre Chauvot (voir ci-contre) et Georges Labarre sont en train de dresser un « gratin nantais ». Lunettes au bout du nez, Georges suit scrupuleusement la recette distribuée en début de journée. L'ingrédient phare de ce plat : la graine de sarrasin décortiquée. « *Produit localement en bio, le sarrasin est intéressant tant pour son apport nutritionnel que pour son coût abordable. Riche en protéines, il permet de diminuer la part de viande et donc, avec le même budget, de proposer une qualité supérieure de viande locale. Le pari diététique, économique, qualité et filière locale est tenu tout en gâtant les convives !* » constate Vincent Lelaure, en charge du programme REGAL au Parc naturel régional.

Le goût de cuisiner

En binôme, chacun des douze participants fabrique deux plats, qui seront partagés à midi. Venus des quatre coins du territoire du Parc, ils sont cuisiniers en restauration collective dans des établissements allant de treize à trois cents couverts : écoles, foyers médicalisés, centres de loisirs, lycées... Membres du collectif Les Pieds Dans Le Plat, la diététicienne Aurélie Benazet et le cuisinier Jean-Marc Mouillac assurent la formation pour le compte d'Interbio Nouvelle Aquitaine (voir encart). « *La base de notre pédagogie, c'est le partage et le plaisir. On est là pour discuter, expérimenter, échanger ses ressentis et retrouver de goût de cuisiner* » précise Jean-Marc. « *À force de placer l'hygiène en tête des formations obligatoires, les savoir-faire empiriques*

sont passés à la trappe, les procédures ont pris le pas sur le plaisir de casser des œufs ! Par exemple, les bouquets de brocolis surgelés ont conduit à oublier que les pieds aussi peuvent se cuire. Or, tout ce qui ne part plus à la poubelle participe à réduire des coûts. La cuisson basse température réduit, elle aussi, considérablement la perte de matière », souligne Aurélie.

Et pourquoi pas un gâteau à la carotte ?

Les Pieds Dans Le Plat rassemble une soixantaine de membres, essentiellement des cuisiniers et diététiciens, ainsi que trois gestionnaires pour accompagner les marchés publics et deux pédagogues qui interviennent auprès des enfants. Ce collectif édite un livret qui décline 80 recettes en 400 versions, adaptées à la saisonnalité des différentes régions de France et aux besoins des collectivités. Ces recettes précisent toutes les variantes des apports en protéines nécessaires, avec ou sans viande, en réduisant les coûts et en faisant la part belle aux fruits et légumes. On y trouve par exemple le fameux carrot cake. « *Dans ce cake, la carotte remplace une partie*



Label Territoire bio engagé

Ce même 6 juin, à l'issue de cette formation qu'elle organisait pour le PNR, Interbio Nouvelle Aquitaine a remis à la commune de Peyrelevade le label « Territoire bio engagé », en présence de la Région. Après Gentioux-Pigerolles, c'est la deuxième commune située sur le Parc à le recevoir. Il met en valeur le fait qu'au moins 8,5 % de la surface agricole utile de la commune est certifiée bio. Et l'année prochaine, le label bio pour la cantine ? Plus compliqué puisqu'ici le boulanger, le primeur et l'épicier (non bio), fournissent la cantine, afin de soutenir la vitalité des commerçants et artisans du village.

Interbio Nouvelle Aquitaine, 05 87 50 42 43
www.interbionouvelleaquitaine.com

des œufs et du sucre, et améliore la satiété, le tout avec un prix dérisoire au kilo ! » observe Aurélie.

Local ET bio

Le 100 % bio en restauration, c'est possible, Jean-Marc en est la preuve vivante : il a été chef de la première cantine de France labellisée 100 % bio (cent quarante couverts avec un coût matière de 1,90€ et deux personnes en cuisine, en Dordogne). Si le bio se démocratise dans les cantines, encore faut-il que la production locale suive. Mais, comme l'explique Hervé Rechinat, du Lycée agricole d'Ahun : « Avec des formations comme celles-ci, les cuisiniers sont en demande de légumes frais et attirent des maraîchers bio en Creuse ! » En attendant, depuis qu'on y mange local, à la cantine de Peyrelevade, « je n'aime pas » a remplacé « c'est pas bon ». Et on n'entend plus « je n'aime pas le poisson » puisque les élèves ont compris qu'il existe différentes sortes de poissons ! Pierre, son cuisinier, d'ajouter : « Hier une enseignante récemment arrivée dans l'établissement m'a dit : depuis que je mange à la cantine, j'ai changé mon alimentation ». Alors, on le goûte, ce gratin nantais ? ●



3 questions à Pierre Chauvot, cuisinier à l'école de Peyrelevade (65 repas par jour)

Cuisinier à Peyrelevade, pour vous, c'est un choix ?

Complètement. Je suis Conseiller principal d'éducation (CPE) de formation. J'ai beaucoup aimé ce métier mais, à l'approche de la quarantaine, j'ai eu envie de laisser pousser une autre branche à mon arbre ! Passionné, je cuisine depuis l'âge de 3 ans. J'ai passé mon CAP pour être reconnu par mes pairs puis, j'ai évolué du privé au collectif. J'ai même fait un stage à l'Elysée ! Puis l'opportunité de travailler à Peyrelevade s'est présentée : le conseil municipal m'a donné des orientations, charge à moi de les développer. C'est une chance de pouvoir m'exprimer comme je le souhaite dans la réciprocité, et de faire partie intégrante de l'équipe pédagogique de l'école.

En quoi consiste cet engagement mutuel ?

Depuis un an et demi, nous avons commencé un accompagnement individualisé grâce au programme REGAL qui nous guide vers des produits locaux et bio. La cuisine de territoire, c'est un vrai choix politique ! A côté, le surgelé limite les contraintes. Cette année, avec ce printemps pluvieux les primeurs sont en retard. Mais quel plaisir de pouvoir déjà cuisiner des fleurs de courgettes du village d'à côté ! Cuisiner, c'est donner du sens à la nourriture.

Quel serait votre idéal de cantine ?

Encore plus de lien direct entre producteurs et cuisiniers. Et plus de transparence. Au sein de l'association Les Cuisiniers de la République Française, qui regroupe de nombreux chefs, nous nous attachons à partager notre savoir-faire, respecter, travailler et magnifier les produits les plus simples. Gastronomie et cantine ne s'opposent pas. Le consommateur a besoin de plus de lisibilité sur ce qu'il mange. Si je travaille bien, je n'ai rien à cacher !

Nouvelle Charte :

124 communes membres du Parc naturel régional de Millevaches !

Les 113 communes renouvellent leur adhésion pour 15 ans et 11 nouvelles communes rejoignent le Parc. Retour sur le processus d'extension.

En 2012, au regard des conclusions de l'étude d'opportunité d'extension du périmètre du Parc, et en accord avec le Syndicat mixte de gestion du Parc, la Région Limousin a souhaité étendre le périmètre d'étude de la nouvelle Charte du Parc : les 113 communes adhérentes et 16 communes supplémentaires. L'objectif : permettre une continuité du territoire en termes écologique et paysager, et d'occupation de l'espace.

Plusieurs étapes de la procédure de renouvellement de Charte définie par le Code de l'environnement se sont depuis succédé : évaluation de la Charte 2004-2016, rédaction du nouveau projet de Charte, avis intermédiaire de l'État suite à l'audition devant le Conseil national de la protection de la nature, rédaction de l'évaluation environnementale, enquête publique.

En janvier 2018, ce fut au tour des collectivités locales de se prononcer. Cette phase de consultation a été initiée par la Région Nouvelle-Aquitaine. Les 129 communes ainsi que les 8 communautés de communes, la communauté d'agglomération et les 3 Départements ont donc été invités à délibérer en faveur de la Charte du Parc. À l'issue de cette période qui a duré 4 mois, la Région a arrêté le périmètre définitif du Parc sur la base des délibérations des communes :

- 124 communes sur 129 ont approuvé la Charte sans réserve,
- toutes les communes déjà membres ont renouvelé leur adhésion,
- 11 nouvelles communes sur les 16 qui pouvaient intégrer le Parc ont souhaité adhérer,
- les 8 communautés de communes ont approuvé également la Charte,
- la Communauté d'agglomération de Tulle s'est abstenue (concernée par 4 communes sur les 45 qui la composent).
- les 3 Conseils départementaux (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne) ont approuvé la Charte.

Ainsi, le périmètre proposé au classement comporte les 113 communes qui composaient le périmètre du Parc depuis 2004, auxquelles s'ajoutent 11 nouvelles communes permettant de compléter des continuités géographiques, écologiques, paysagères et patrimoniales, ainsi que de consolider des dynamiques territoriales existantes. La Région va proposer à l'État le renouvellement de classement du Parc pour une période de 15 ans. Le décret de renouvellement de classement du Parc devraient intervenir en fin d'année.



Si des loups revenaient sur le Plateau de Millevaches...

Élevage et grands canidés : le Parc aux côtés des éleveurs !

Des dégâts sont intervenus au printemps dernier sur les troupeaux ovins, ajoutant encore aux difficultés que rencontrent les éleveurs du plateau. À l'heure où nous rédigeons cet article, l'Office national de la Chasse ne confirme pas la présence de loup, mais impute bien ces pertes à de grands canidés.

Les populations de loup gris *Canis lupus* ont fortement régressé au cours du XX^{ème} siècle, allant jusqu'à disparaître de certains pays, comme en France. Profitant de l'expansion forestière et du développement des populations d'ongulés (chevreuil, cerf...), elles regagnent lentement le terrain perdu. 26 ans après son retour officiel en France, cette espèce y compterait entre 200 et 400 individus, principalement établis dans les Alpes. Dans le Massif Central, les premiers contacts remontent à 1997, cinq zones de présence permanente y sont répertoriées (Aveyron, Lozère) mais aucune meute n'est constituée et aucun cas de reproduction n'y a été constaté.

Voir : http://carmen.carmencarto.fr/38/Loup_presence_communale.map

Les loups gris sont connus pour vagabonder jusqu'à trouver des congénères et fonder une meute territorialisée. Aussi, est-il possible que des individus passent par le Plateau de Millevaches lors de tels mouvements de dispersion. Le PNR est attentif à ce sujet et travaille de concert avec les services de l'État, la priorité étant d'obtenir la preuve de la présence de cette espèce dans le Parc (ADN, photos...). En effet, bien qu'il consomme principalement des proies sauvages, le loup gris peut s'attaquer à des troupeaux de moutons et déstabiliser les pratiques d'élevage. Dès l'instant où la présence du prédateur est officielle dans un département, les pouvoirs publics peuvent mettre en place les mesures de prévention des attaques, de dédommagement des pertes et de défense des troupeaux.

En Corrèze et en Haute-Vienne, les Préfets ont installé une cellule de veille -dont le Parc fait partie- afin d'instaurer une communication claire et un lieu d'échange. La création de cette instance en Creuse faciliterait les échanges à l'échelle de la Montagne limousine.

À ce jour, le Parc se mobilise afin d'obtenir l'ouverture par anticipation d'aides qui permettraient aux éleveurs de s'équiper de moyens de protection. Quelle que soit l'origine de la prédation, les éleveurs doivent être accompagnés dans leur démarche de protection des troupeaux.



Cathy Mignon-Linet, 05 55 96 97 06
c.mignon-linet@pnr-millevaches.fr

Ce que dit la Loi :

Selon le code rural L-211-19, il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.

L'espèce *Canis lupus* est protégée par la Convention de Berne et la Directive européenne relative à la conservation des habitats naturels.





Photo : Ambiance bois en Limousin - projet utopaille

Du solaire sur la Montagne limousine

Le Parc lance un simulateur web pour faciliter le développement de l'énergie solaire sur le territoire.

Le saviez-vous ?

Le Soleil envoie chaque jour sur Terre de quoi couvrir largement nos besoins énergétiques. Selon l'Institut national de l'énergie solaire, le territoire français reçoit chaque année l'équivalent de 200 fois la consommation nationale d'énergie (250 Mtep).

Pour peu que l'on dispose de quelques mètres carrés de toiture bien orientés, investir dans le solaire est intéressant, même sur la Montagne limousine ou en Bretagne. C'est pourquoi le PNR a décidé de se doter d'un « cadastre solaire » accessible début 2019. Il s'agit d'un outil numérique qui permet, en cliquant sur sa toiture, d'en connaître le potentiel solaire. C'est-à-dire :

- la surface de toiture optimale à équiper en mètres carrés ;
 - la capacité de production en kWh/an ;
 - la puissance en kWc (kilowatt crête) ;
 - la quantité de CO₂ économisé ;
 - si le bâtiment est inscrit ou classé ;
 - une estimation du coût d'installation ;
 - une estimation des économies réalisées (si autoconsommation) ou des revenus (si revente) ;
- et ce, qu'il s'agisse du photovoltaïque (production d'électricité) ou du solaire

thermique (production d'eau chaude) en fonction du nombre d'occupants et du type de bâtiment.

Cette technologie proposée par la société In Sun We Trust fonctionne avec des données et un algorithme développé par le laboratoire les Mines ParisTech avec Météo France et l'IGN.

« Nous avons souhaité aller plus loin en indiquant à l'utilisateur les intérêts patrimoniaux et paysager du territoire, donc l'outil développé pour le PNR informera également les utilisateurs dont les toitures sont situées dans les zones paysages à préserver » précise Violette Janet-Wioland, en charge de l'énergie et du climat au Parc. Autre caractéristique, l'outil sera en mesure de différencier les bâtiments publics des privés. Pour l'ensemble des bâtiments, il sera possible de cliquer pour obtenir un devis d'artisans



Aperçu du logiciel appliqué au territoire du Parc naturel régional des Grands Causses

locaux formés au solaire. « Pour les bâtiments publics des communes volontaires, nous aimerions développer des projets citoyens. En effet, souvent, sur les bâtiments publics, un industriel loue la toiture, y installe des panneaux, revend l'électricité et récupère les gains. C'est une formule intéressante car facile à mettre en oeuvre pour une collectivité. Toutefois, en procédant avec un investissement citoyen, l'argent des bénéficiaires retomberait localement » explique Violette. Une solution que souhaite privilégier le Parc ●

¹ Le Watt crête (Wc) représente la puissance électrique maximale pouvant être fournie par 1 panneau photovoltaïque dans des conditions de température et d'ensoleillement standard (25 °C, ensoleillement de 1 000 watts/m²)

Le solaire PHOTOVOLTAÏQUE

Le solaire photovoltaïque est une technologie qui consiste à transformer la lumière du soleil en électricité grâce à des panneaux recouverts de modules photovoltaïques. Cette électricité produite peut être soit auto-consommée, soit auto-consommée avec revente du surplus à EDF, soit entièrement revendue à EDF. Côté tarif, pour une installation photovoltaïque, il faut compter environ 4500€ pour une installation (matériel et pose) de 1,5 kWc ; 6 500€ pour une installation de 2.5kWc ; 8000€ pour 3 kWc ; 16 000€ pour 6 kWc ; et 22 000€ pour 9 kWc.

Pour en savoir plus sur le rachat d'électricité : www.edf-oa.fr

Le solaire THERMIQUE

Le solaire thermique est une technologie qui permet de produire de l'eau chaude grâce aux calories du soleil. Il existe tout d'abord le chauffe-eau solaire, qui peut couvrir, selon la région et la taille de l'installation, de 50 à 80 % des besoins moyens annuels d'eau chaude sanitaire, voire la totalité des besoins à la belle saison. Un chauffe-eau solaire coûte environ 4000 €. Cette technologie peut également être utilisée pour produire de l'eau chaude destinée au chauffage de la maison (sous forme de radiateur ou de plancher chauffant). On appelle cela le « système solaire combiné ». Il peut couvrir entre 40 et 60% des besoins de chauffage d'un foyer et convient particulièrement bien aux régions froides et bien ensoleillées, où la période de chauffage est plus longue, comme en montagne. Attention, il n'est intéressant qu'avec une très bonne isolation. Côté coût, il faut compter environ 20 000 € pour chauffer 150 mètres carrés.

Témoignage d'habitant : Jean-Luc Caillau a installé des panneaux photovoltaïques sur sa maison (ci-contre).

«Je vis dans une maison basse consommation à Saint-Quentin-la-Chabanne. Avec ma femme, nous sommes soucieux de notre consommation électrique et possédons l'abonnement EDF à 3kW, c'est à dire le plus faible. Nous consommons environ 2500 kWh par an. Du coup, nous payons plus de frais d'acheminement et de taxes, que de consommation électrique proprement dite ! Notre toiture étant exposée au sud et inclinée à 35°, nous avons souhaité produire notre électricité avec des panneaux photovoltaïques. Notre installation, d'une puissance totale de 600 Wc. Cela ne couvre pas tous nos besoins mais c'est un gain de confort (nous pouvons allumer plus d'appareils en même temps durant la journée, ce qui nous semble plus pratique que le système heures creuses / heures pleines), d'économie et d'écologie. Pour un investissement minime puisque nous avons acheté nos panneaux sous forme d'une commande groupée avec d'autres habitants, soit 1100 €. C'est un ami qui s'est chargé de les installer en 2h. Je souhaite que le solaire se développe chez les particuliers et sur les bâtiments publics. C'est pourquoi j'ai intégré un groupe de citoyens qui, avec le Parc et l'association Energies pour demain, va identifier des toitures intéressantes et créer une coopérative afin de pouvoir louer les toitures et y installer des panneaux solaires qui produiront une électricité revendue à EDF. Le but : devenir une coopérative citoyenne de production d'énergie verte et locale !»

Les deux maisons ci-dessous ont été construites par Ambiance bois en Limousin, entreprise de Faux-la-Montagne. La première a été conçue par l'architecte Simon Teyssou.





L'avis de...

Jean-Pierre Dugay, maire

de Mansat-la-Courrière

(103 habitants)



Le CEP est pour nous très précieux. Nous avons déjà fait appel à ce service, qui nous a accompagné pour remplacer les menuiseries extérieures de la cuisine de la mairie, peu étanches et en simple vitrage. Puis nous avons mis en place une régulation des radiateurs du secrétariat et de la salle du conseil. Avec ce système tout simple, nous maîtrisons les périodes de chauffe pour l'ensemble de ces salles. Nous avons installé une régulation similaire dans la salle municipale. Cet été, nous avons lancé des travaux de mise en conformité de l'éclairage public et du remplacement des lampadaires obsolètes. Une opération qui a pu être réalisée grâce au financement à 80 % du PNR dans le cadre de l'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPcv). Toutes les lampes seront à LED et nous nous engageons à éteindre entre 23h et 5h du matin. C'est très intéressant pour une petite commune comme la nôtre. Prochain chantier : l'isolation des combles de la mairie, en septembre, subventionné grâce au PNR.



L'avis de...

Christine Butaud,

adjointe au maire de

Saint-Hilaire-les-Courbes

(157 habitants)



Aujourd'hui, c'est essentiel de faire des économies d'énergies, tant pour l'environnement que pour réduire les factures. Nous devons faire mieux, consommer plus intelligemment. Nous avons donc signé une convention pour bénéficier du Conseil en énergie partagé. La commune possède plusieurs bâtiments : la mairie, la salle des fêtes, la salle des associations, un gîte et des logements communaux. Guillaume Forget est venu présenter son diagnostic le 13 juillet 2018. Mettre des panneaux solaires sur le toit de la salle des fêtes ? Changer les vieux radiateurs électriques des logements communaux ? Changer l'éclairage public et réduire la durée d'éclairage afin de diminuer la facture et ainsi devenir « village étoilé » ? Il faut faire les bons choix ! Guillaume va nous orienter et nous aider à trouver des financements. Nous avons déjà décidé de changer les menuiseries de la mairie.



3 questions à **Guillaume Forget**, Conseiller en énergie partagé du Parc

Guillaume Forget, 05 55 96 97 11
cep@pnr-millevaches.fr



En quoi consiste ce service ?

J'accompagne les communes dans la mise en oeuvre de projets de réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre. J'interviens sur le bâti communal, l'éclairage public, les véhicules et l'assainissement. Ce service, qui existe au Parc depuis 2010, est particulièrement utile pour les petites communes, qui n'ont pas facilement accès à de telles expertises. Une cotisation annuelle est demandée et est calculée en fonction du nombre d'habitants (50 € + 0,3 €/hab).

Comment faire appel au service de Conseil en énergie ?

Le maire prend contact avec moi et nous parlons de ses besoins et projets. Après délibération par la commune pour adhérer au dispositif, ce dernier est activé par la signature d'une convention sur 3 ans entre la commune et le Parc. C'est un dispositif payant et la cotisation annuelle est déterminée en fonction du nombre d'habitants. Je commence par un bilan des consommations énergétiques complet puis je donne des préconisations par secteur (année 1). Chaque année j'effectue des mises à jour du bilan pour observer les évolutions et je les accompagne dans leurs projets (année 2 et 3). En ce moment, 25 communes du Parc ont signé une convention.

Comment accompagnez-vous les communes ?

Je suis vraiment à leur service ! Une fois le bilan effectué, elles choisissent sur quoi elles veulent agir : réduire l'impact de l'éclairage public, isoler la salle des fêtes, changer les menuiseries de la mairie, rénover le système de chauffage des logements communaux... Je peux m'occuper de rédiger un cahier des charges, de comparer les devis ou encore de chercher des financements, tout en suivant les consommations.



Photo : Emmanuelle Mayer

ÉCOSYSTÈME

Pays, paysage, paysan

Agriculteur bio à Veix depuis 2003, Tony Oppenheim, 52 ans, cultive des petits fruits et élève des vaches Galloway sur 120 ha, dans le massif des Mondédières qu'il préserve avec conviction.

Dans la pratique de Tony Oppenheim, tout est pensé pour valoriser le pays et le paysage. Un vrai paysan en somme... Pourtant, au départ, il n'était ni Limousin ni agriculteur, mais Belge et photographe ! C'est l'envie de se nourrir sainement, de produire autrement et de vivre dans une nature inspirante qui l'a conduit à reprendre une ferme à Veix avec sa femme Karine. Tout juste installé, le couple plante 0,6 ha de myrtilles et reprend un verger bio d'1,5 ha non loin. Pour diversifier les productions, Karine et Tony élèvent également des vaches Galloway. Une race rustique à l'aise dans les zones humides, autonome dans les vêlages et pourvue d'un épais poil qui la protège en hiver. « C'est une race sans cornes, du coup je peux me placer devant elles et créer une relation forte ».

Le troupeau compte une centaine de bêtes, que Tony élève jusqu'à l'âge de 5 ans, pour que le gras ait le temps de pénétrer le muscle et lui donner ce goût exquis.

« C'est un investissement de les nourrir aussi longtemps (uniquement au foin et à l'herbe) mais c'est fondamental pour nous de produire une viande de grande qualité, mature et persillée : on ne vend pas de la « bidoche », la mort de l'animal doit avoir un sens. Je considère que les animaux ont ici une fonction : produire des protéines sur des terres pauvres qui ne seraient pas valorisables autrement et maintenir des paysages ouverts, des haies, des prairies ». La viande est vendue en direct sous forme de colis. Labellisés « Valeurs du Parc naturel régional », les fruits sont vendus frais ou transformés en confiture, coulis, sirops, jus, sorbets, en cueillette à la ferme, sur les marchés et dans quelques boutiques.

Tout est cohérent ici : la ferme fait vivre une famille de 4 personnes plus 2 équivalent temps plein (non délocalisables) ; les productions nourrissent

les gens ; les vaches entretiennent le paysage ; leur fumier nourrit le verger ; la cueillette des fruits à la ferme stimule le tourisme ; la vente directe nourrit le lien social... Pour le territoire, Tony rêve de cette même synergie entre économie, écologie et tourisme. Il a participé avec d'autres habitants à l'étude paysagère sur le massif des Mondédières, portée par le Parc, et défend une politique touristique basée sur le charme de cette nature préservée. « Il faut développer la randonnée et les sports de pleine nature -non motorisés- pour attirer le public. Puis une fois ici, il faut leur donner envie de rester ou de revenir : « tiens la confiture de la chambre d'hôte est fabriquée à côté », « tiens ils font de la cueillette à la ferme », « tiens on peut y aller en louant des vélos électriques » etc. C'est en tissant cette dentelle qu'on maintient un café, un boulanger sur le territoire » ●


**Les Vergers de Veix,
Chez Juillac, 19260 VEIX.
05 55 97 92 14 - 06 26 34 11 78
lesvergersdeveix@wanadoo.fr**

À l'école du Parc

Jeudi 6 juillet, sur l'Île de Vassivière, les écoles de Gentioux-Pigerolles et Royère-de-Vassivière ont restitué les travaux effectués durant l'année lors des « Classes Parc » après une découverte de sculptures du Centre d'Art. Reportage à hauteur d'enfants.

« *Lequel des troncs est en bois, lequel est en béton ?* » interroge Adelaïde Laoufi-Boucher, médiatrice au Centre international d'art et du paysage de Vassivière. Les élèves de Gentioux hésitent un peu devant cette œuvre de Roland Cognet. Puis les questions fusent : Comment a-t-il fait son moulage ? Est-ce que l'artiste est toujours vivant ? Même enthousiasme devant l'œuvre de Dominique Bailly dans la forêt, où il fleure une douce odeur de sous-bois d'après orage. « *Cette œuvre n'a pas de nom, on lui en donne un ?* » propose Adélaïde. Les propositions fusent. On retient « *Le visage contemporain* ». Puis les enfants s'interrogent devant Otro, l'œuvre skatable de Koo Jeong : Est-ce un skate park ? Une sculpture ? Mais finalement, qu'est-ce qu'une sculpture... Après cette matinée artistique -et philosophique-, les 66 élèves des deux écoles pique-niquent puis présentent le travail qu'ils ont effectué durant les « Classes Parc », un programme d'animations organisées par le Parc pour les écoles volontaires. « *C'est la troisième année que je réponds à l'appel*, précise Cathy Duclos, institutrice à Royère-de-Vassivière. *Ce sont des thématiques qui touchent les enfants et valorisent la culture locale. L'année dernière nous avons travaillé sur le jardin, la précédente sur les petites bêtes aquatiques. Les intervenants sont toujours de qualité, et pris en charge financière-*

ment ». Cette année, sa classe a travaillé autour du mouton avec Jean-Marie Caunet, de l'institut d'études occitanes. Ce qu'ils ont préféré ? « *Quand on a fabriqué le fromage de brebis !* » répondent les enfants en chœur. Après avoir fièrement montré les habits du berger d'autrefois, les élèves ont montré les étapes de la transformation de la laine, de la tonte au tissage, et distribué des morceaux de fromage de brebis. La classe des grands, elle, a réalisé un impressionnant travail cartographique, raconté par Olga, élève de CM2. À Gentioux-Pigerolles, c'est le monde de la forêt que les petits ont exploré. Les végétaux, avec des collages façon land art mais aussi les animaux. « *Les araignées sont-elles des insectes ?* » interroge la maîtresse. « *Non, ce sont des bestioles !* » soutient Esteban. Mais Suzie vient à son secours : « *ce sont des arachnides* ». Marin et ses copains ont aussi profité des sorties en forêts pour repérer des « indices de présence » du blaireau et du sanglier, et mouler leurs empreintes. Quant aux grands de Gentioux, ils ont créé un nouveau sentier de randonnée sur leur commune, pour pouvoir faire une boucle complète : itinéraire, cartographie, balisage etc. Ils sont épais, les enfants du territoire ! ●

 **Pour en savoir plus sur les Classes Parc**
Aurélia Belin, 05 55 96 97 26
a.belin@pnr-millevaches.fr



Les animations de l'été ? voici quelques cartes postales issues d'un joli programme !



Randonnée «Villages en sonnailles» à Royère-de-Vassivière



Atelier pêche à Chamberet



Animation «plantes sauvages» dans le bourg de Corrèze



Spectacle en langue des signes à Millevaches



Goûter à la Maison du Parc à Millevaches



La vie dans la hêtraie de Saint-Oradoux-de-Chirouze

Les actions du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin sont principalement financées par :



Retrouvez le Parc sur et et

Millevaches, Journal du PNR de Millevaches en Limousin
Tél. : 05 55 96 97 00 - www.pnr-millevaches.fr